



Nom d'usage des enfants après divorce

Par **yannick olivier**, le **13/05/2009** à **15:32**

Bonjour,

Mon ex-femme a inscrit mes enfants à l'école en accolant son nom de jeune fille, sans m'en avertir. Je ne souhaite pas qu'il porte son nom derrière le mien. De plus, s'étant éloigné, je tiens à ce qu'il ne perde pas au fil du temps leur identité. C'est à peu près tout ce qui me reste.

1. A t'elle le droit ?
2. Si oui, quels sont mes recours possibles?

Merci.

Par **jf09**, le **19/05/2009** à **16:37**

et bien, si le jugement de divorce ne mentionne rien à ce sujet , elle n'en a pas le droit. le changement d'état civil doit être le fait d'un jugement.

Pour rétablir cela, demandez un acte de naissance auprès de la mairie et faites un courrier à l'école en y joignant cet acte plus l'ordonnance du jugement.